

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00037

Numéro SIREN : 519 480 073

Nom ou dénomination : 2AM SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 15/01/2019 sous le numéro de dépôt B2019/000559

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/000559**
n°de gestion : **2010B00037**
n°SIREN : **519 480 073 RCS Saint Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 15/01/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2AM SERVICES - Société par actions simplifiée
11 rue de la Tourelle 42100 Saint-etienne -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



683738



683738

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2 AM SERVICES			Néant <input type="checkbox"/> *					
Adresse de l'entreprise 11 rue de la Tourelle 42100 ST ETIENNE								
Numéro SIRET* 5 1 9 4 8 0 0 7 3 0 0 0 1 3								
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12			Durée de l'exercice précédent* 12					
			Exercice N clos le 30/06/2018					
ACTIF			Brut	Amortissements-Provisions	Net			
			1	2	3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012				
		Autres*	014	1 000	016	303	696	
	Immobilisations corporelles*		028	31 342	030	21 589	9 752	
	Immobilisations financières* (1)		040	193	042		193	
	Total I (5)		044	32 535	048	21 893	10 642	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	3 247	052		3 247	
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	101 026	070	783	100 243	
			Autres* (3)	072	262	074		262
	Valeurs mobilières de placement		080	2 363	082		2 363	
	Disponibilités		084	4 272	086		4 272	
	Charges constatées d'avance *		092	17	094		17	
	Total II		096	111 190	098	783	110 407	
	Total général (I + II)		110	143 726	112	22 676	121 050	
PASSIF				Exercice N NET				
				1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			8 000		
	Écarts de réévaluation		124					
	Réserve légale		126			800		
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131			55 760		
	Report à nouveau		134					
	Résultat de l'exercice		136			9 509		
	Provisions réglementées		140					
Total I		142			74 070			
Provisions pour risques et charges		Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			4 344		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			11 873		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)		169	3 383		30 761		
	Produits constatés d'avance		174					
Total III		176			46 979			
Total général (I + II + III)		180			121 050			
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	335
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 992
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	7 257

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SAS 2 AM SERVICES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30/06/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	210	
	Production vendue	biens	et livraisons	215	214	
			services*	intracommunautaires	217	218
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	1 240
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	112 321	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	11 653
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	(737)
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - immobilier :)			242	36 056
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 937)			244	2 418
	Rémunérations du personnel*				250	39 080
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	16 854
	Dotations aux amortissements*				254	4 633
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*			259	262
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260	3		
Total des charges d'exploitation (II)				264	109 962	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	2 358	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	35
	Produits exceptionnels			(IV)	290	7 257
	Charges financières			(V)	294	141
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347	300
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348	
Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	9 509	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	9 509	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)		249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990		
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350	
	Créance due au report en arrière du déficit			346		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	9 509
				Déficit col. 2	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356		
	Déficits antérieurs reportables : * 21 938 dont imputés sur le résultat :				360	9 509
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	
				Déficit col. 2	372	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2 AM SERVICES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018, dont le total est de 121 051 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 9 510 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/11/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

« 2AM SERVICES »
Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 €

- :-

Siège social : SAINT ETIENNE (Loire)
11 rue de la Tourelle

- :-

RCS : SAINT ETIENNE 519 480 073

- :-

COMPTES CLOS LE 30 JUIN 2018

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping strokes, positioned below the text 'LE PRESIDENT,'.

« 2AM SERVICES »
Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 €
- : -
Siège social : SAINT ETIENNE (Loire)
11 rue de la Tourelle
- : -
RCS : SAINT ETIENNE 519 480 073
- : -

ASSEMBLEE GENERALE À CARACTÈRE MIXTE DES ACTIONNAIRES
DU 29 DÉCEMBRE 2018

=====

APPROUVANT LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 JUIN 2018

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2018, s'élevant à 9 509,79 €, comme suit :

- Virement au compte "Réserves Facultatives",
soit la somme de..... 9 509,79 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de bénéfices n'a été effectuée au titre des exercices visés par ce texte et précédant celui soumis à l'approbation de la présente assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

LE PRESIDENT,

